



Je suis KAMEL

Kamel est un salarié, collègue, militant CGT qui s'est battu pour faire reconnaître la discrimination raciale et a toujours défendu quotidiennement, sans relâche, les conditions de travail et les droits des salariés, notamment de ses collègues proches.

Kamel c'est trois victoires en justice face à SAFRAN : son embauche, la discrimination raciale et son licenciement en première instance. Et c'est bien ça qui dérange.

Il y a 5 ans, en 2020, la direction avait tenté de licencier Kamel, opérateur aux traitements de surface. Cette volonté avait été invalidée par l'inspecteur du travail. La direction avait fait intervenir le ministère du travail pour passer outre la décision de l'inspecteur.

Après une période hors de l'entreprise et le dossier porté devant le tribunal, en 2023 la justice, appuyée par le défenseur des droits, avait contredit Safran et le ministère du travail, ordonnant sa réintégration. Mais Safran n'a pas voulu rester sur cet échec et a poursuivi en appel.

A peine la décision de la cour d'appel tombée, la direction a fait le choix de remettre un courrier et faire sortir du site notre collègue. **Il n'y avait pourtant aucune obligation à licencier Kamel**, juste une possibilité octroyée par le ministère du travail à Safran. La direction peut tout à fait réintégrer notre collègue et surtout pouvait ne pas le licencier.

La direction a occulté que depuis sa réintégration, il y a plus de deux ans, Kamel a démontré un professionnalisme sans faille dans l'exercice de ses missions et un parfait comportement avec ses collègues de travail et sa hiérarchie.

Deux augmentations individuelles lui ont même été attribuées ces deux dernières années.

Vers 20h00, mardi 23 septembre 2025, le directeur du site, le directeur des ressources humaines et des gardiens sont venus à son poste de travail et **l'ont expulsé de l'entreprise**, comme s'il était un dangereux individu, tout en se justifiant de ne faire qu'obéir aux ordres de la direction générale SAE.

Qu'est-ce qui justifie cette façon de procéder et avec une telle précipitation ? Alors même que la notification de la décision de justice n'a été transmise que le lendemain, mercredi 24 septembre 2025.

La CGT avait pourtant rencontré la direction afin d'anticiper les suites de la décision de la cour d'appel. Notre demande est restée sans réponse. Ce coup porté à notre camarade est une attaque directe et frontale contre tous les principes que Safran prétend afficher.

La CGT condamne ces agissements profondément intolérables et exige la réintégration de Kamel.



Pétition contre le licenciement de Kamel

Son secteur a déjà engagé une pétition de soutien.

Une pétition vous est proposée via ce tract, n'hésitez pas à la partager.

Elle est à remettre aux élus/mandaté CGT. La pétition sera également disponible aux portes des restaurants ce mardi 30 septembre.

A destination des responsables de l'Établissement et du personnel SAE Évry-Corbeil

Vous avez fait sortir Monsieur Kamel KADDOUR de l'atelier mardi 23 septembre 2025, vers 20 heures sans aucune considération humaine, en application aveugle d'une décision de justice portant sur des faits qui ont toujours été contestés, datés de plus de 4 ans, en contradiction totale avec l'attitude et le comportement de Kamel depuis la reprise de son poste il y a deux ans et demi.

Les signataires ci-dessous expriment leur indignation et leur profond désaccord avec les motifs et les méthodes qui conduisent un collègue de travail, père de famille, au chômage.

Nous demandons sa réintégration à l'entreprise.

NOM	PRENOM	SIGNATURE



Retrouvez toute
l'actu SAFRAN, SAE
et les accords en

Contactez vos représentants CGT : sae.corbeil@cgtsafran.com

Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS le 29 septembre 2025